



Entretien avec Christoph Blocher, vice-président de l'UDC suisse

Consolidation de la voie bilatérale : « Il faut dire stop sans attendre »

Propos recueillis par Edgar Bloch à Berne | jeudi 18 juillet 2013

Alors que le Conseil fédéral (gouvernement suisse) devra convaincre l'UE de sa volonté de consolidation de la voie bilatérale, il fait face à l'opposition résolue de l'UDC, le parti nationaliste et anti-européen (qui est dans le gouvernement, avec un membre sur sept), comme nous l'explique Christoph Blocher, vice-président de ce parti.

A peine le Conseil fédéral présente-t-il un volet institutionnel des rapports de la Suisse avec l'UE, pour consolider la voie bilatérale, vous voilà déjà en campagne. Vous ne pouviez pas attendre ?

En reprenant le droit automatique de l'UE et en reconnaissant la Cour de justice de l'UE, comme instance suprême, toutes les lignes acceptables sont franchies. Il s'agit d'une stratégie délibérée visant au remplacement du droit national, sans que le législateur, le peuple en l'occurrence, n'ait quoi que ce soit à dire. C'est une adhésion à l'UE par la petite porte. Il faut donc dire stop sans attendre, car si une telle disposition est reprise, Bruxelles ira encore plus loin.

Qu'allez-vous faire ?

Le pacte fédéral de 1291 (l'alliance originelle des trois premiers cantons suisses - ndlr) ne reconnaît pas la prépondérance des juges étrangers. La loi-cadre prévue par le gouvernement doit donc être combattue par un référendum, la reprise du droit étranger blessant notre constitution fédérale.

Envisagez-vous une autre offensive ?

Oui, la tendance du gouvernement à vouloir imposer au peuple une prépondérance du droit international sur la législation interne doit être fermement combattue. Notre Cour suprême - le Tribunal fédéral - accorde aujourd'hui davantage d'importance au droit non contraignant qu'au droit national. Cette façon de faire a des conséquences particulières en Suisse, où ce n'est pas le Parlement qui a le dernier mot, mais les citoyens. Pour maintenir la démocratie directe, qui assure notre prospérité, nous nous apprêtons à lancer cet automne une autre initiative constitutionnelle qui consacre la suprématie du droit interne sur le droit international non contraignant. Ce combat est également fondamental : le particularisme helvétique est une écharde dans la chair de l'internationalisme ambiant.

Pourtant vous êtes un peu le promoteur de la voie bilatérale. Vous savez bien que ce paquet est la dernière chance de la perpétuer.

Il y a 20 ans, le Conseil fédéral voulait nous envoyer dans l'Espace économique européen (EEE), antichambre de l'UE, assurant que la voie bilatérale était impossible. Or, j'ai toujours prétendu le contraire, des contrats entre partenaires étant dans l'ordre des choses. Depuis, nous avons conclu beaucoup d'accords, et voulons en négocier d'autres, trop nombreux. La plupart d'entre eux ne portent pas sur des domaines substantiels, comme celui sur l'électricité ou celui ayant trait au règlement REACH sur les substances chimiques. La loi dans ce secteur est amplement suffisante. La recherche serait affectée. Mais grâce aux milliards économisés, nous pourrions soutenir davantage ce domaine chez nous. Personne ne souffrira si ces accords n'existent pas et exigent une bureaucratie inutile. De surcroît, l'UE veut fiscaliser le secret bancaire par l'échange automatique de renseignements alors que notre pays finance à hauteur de 1,3 milliard la réduction des disparités économiques et sociales au sein de l'UE, élargie à la Croatie, que nous n'avons d'ailleurs pas besoin de payer. Cette tentative de nous mettre au pas ne m'effraie pas car nous livrons moins de biens en direction de l'UE qu'elle n'en fournit en Suisse et sommes un de ses très bons clients.

En cas de cessation de l'approfondissement de la voie bilatérale, les banques ne pourront plus espérer avoir accès au marché de l'UE.

Cela ne paraît pas essentiel. De toute façon, les grandes banques possèdent déjà des filiales dans l'UE. Je ne céderai pas, pour ma part, l'échange automatique de renseignements contre un accès au marché européen. Bien sûr, nous enregistrons quelques inconvénients à court terme, mais que représentent-ils face à l'attrait de la démocratie directe ? Ici, le peuple se prononce sur ses impôts, ce qui garantit leur modération. Notre TVA est à 8 % en comparaison d'un taux européen minimum de 15 %. Nous ne sommes pas liés à l'euro et conservons une monnaie forte. Enfin, nous élaborons moins de lois à cause de la souveraineté du peuple. Si ces droits se voient réduits, les politiciens légifèreront à tout va et dilapideront davantage les deniers publics.

Qu'est-ce qui vous dérange dans le projet de l'UE ?

J'ai toujours considéré cette construction erronée, d'un point de vue intellectuel. Une entité composée de tant d'Etats, de peuples aux mentalités si différentes ne peut pas fonctionner, en particulier avec une monnaie unique. Dans l'UE, les limites fixées à l'endettement, aux déficits et à l'inflation n'ont jamais été respectées et ont conduit à l'explosion que nous connaissons aujourd'hui.

Vous êtes donc pessimiste sur l'avenir de l'UE ?

Politiques externes / [Relations extérieures](#)

Elle est menacée d'effondrement. Je crains que les forces centrifuges ne prennent le dessus, les peuples subissant un joug de plus en plus intolérable. Je crois à l'Europe des patries comme De Gaulle ou Churchill en son temps. Plus largement, les grandes structures multinationales ne sont pas efficaces. Elles souffrent de leur caractère hétérogène qui entraîne une absence de vision. Regardez les Etats-Unis ou le Japon pénalisés par leur endettement colossal. Les petits pays, comme la Suisse, mais aussi dans l'UE, le Luxembourg, les Pays-Bas ou la Finlande, s'en sortent généralement mieux. J'ai tendance à penser la même chose pour l'économie. Le sort des grandes banques fait courir un risque systémique.

Copyright © 2008 Europolitics. Tous droits réservés.